



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Paris, le 20 NOV. 2019

La Ministre de la transition écologique et solidaire

Le Secrétaire d'État auprès de la Ministre, chargé des transports

à

Monsieur le Premier président de la Cour des comptes

Nos réf. : D19017882

Vos réf. : S2019-1773

Objet : Réponse au rapport de la cour des comptes relatif au Grand port maritime de Guyane

Par courrier du 7 octobre 2019, vous avez bien voulu porter à notre connaissance les observations définitives relatives au contrôle du Grand port maritime de Guyane (GPMdG) pour les exercices 2013 à 2017.

Recommandation 1 : *Établir une organisation du temps de travail qui respecte les 1607 heures annuelles* et **Recommandation 2 :** *Mettre en place un système automatisé de décompte et de gestion du temps de travail.*

En matière de temps de travail, certaines dispositions issues du règlement intérieur de la CCI de la région Guyane (CCIRG) s'appliquent depuis un accord signé en 2012. Le temps effectif travaillé se trouve ainsi inférieur d'environ une centaine d'heures par rapport à la norme de 1607 heures par an. L'accord de 2012 étant désormais révisable, nous sommes donc favorables à ce que la direction du port engage un processus de négociation en vue de le modifier. Cette démarche devra toutefois être concertée en amont avec les agents du port, afin de préserver la qualité du dialogue social. Dans cette perspective, la mise en place d'un système automatisé de décompte et de gestion du temps de travail se révèle tout à fait utile et la direction du port s'organise pour qu'elle soit mise en place dès 2020.

Recommandation 3 : *Mettre en place un contrôle interne financier et comptable solide.*

Les efforts menés depuis quelques années par le GPMdG pour améliorer son contrôle interne ont conduit au recrutement d'un responsable dédié en 2016 et à la passation, l'année dernière, d'un marché de conseil et d'assistance pour la mise en place de ce contrôle. Ces efforts doivent être soulignés, mais aussi poursuivis dans le temps.

Recommandation 4 : *Formaliser la politique tarifaire du port s'agissant de l'occupation de son domaine.*

Le GPMdG ne dispose pas encore à l'heure actuelle d'une politique tarifaire formalisée dans ce domaine, mais une étude visant à atteindre cet objectif est actuellement en cours. Le processus de formalisation est une priorité du projet stratégique 2019-2023.

Recommandation 5 : *Prendre les mesures pour sécuriser l'obtention des financements FEDER nécessaires à la réalisation du poste d'inspection frontalier dans le cadre de la programmation 2014-2020.*

La réalisation d'un poste d'inspection frontalier (PIF) est d'une importance stratégique pour le port, permettant de procéder aux contrôles requis par la réglementation communautaire. Le processus a ainsi été lancé en 2014. Le calendrier de mise en œuvre de ce projet a cependant subi des retards. Le port, soutenu par l'Etat, prend actuellement toutes les mesures nécessaires pour réunir le tour de table financier au plus tôt pour permettre une mise en œuvre avant la fin du projet stratégique 2019-2023.

Recommandation 6 : *Équiper le port d'un outil de suivi des conteneurs vides stationnés sur le port et accroître le montant de la redevance exigible à l'unité afin de la rendre incitative à l'enlèvement.*

Le terminal du GPMdG comptait plus de 3 000 équivalent vingt pieds (EVP) vides en 2018, alors même que le GPMdG manque de foncier pour développer son activité. Cette situation s'explique par l'absence de facturation par le port du stationnement de conteneurs vides, faute d'outil de suivi des arrivées et embarquements des boîtes vides. Pour remédier à cette situation, un nouveau dispositif de traitement des données est envisagé par le GPMdG et la tarification des conteneurs vides sera mise en place à partir du 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, nous tenons à vous signaler que le projet stratégique (PS) 2019-2023 du GPMdG sera soumis pour avis à son prochain conseil de développement qui se tiendra ce 19 novembre, avant transmission pour avis à l'Autorité environnementale. L'objectif est d'accompagner le développement économique et social de la Guyane ainsi que son intégration régionale, tant sur le plateau des Guyanes que dans les Caraïbes.

Les vacances récurrentes sur les postes d'officiers de port adjoints constituent un point de vigilance pour l'État. A ce titre, il a été décidé en 2019 l'affectation en priorité à la capitainerie du GPMdG de candidats issus du concours et le poste d'adjoint au commandant de port a ainsi pu être pourvu. Par ailleurs, deux postes d'officiers de port adjoints sur quatre ont été pourvus récemment par voie de recrutement via la procédure des emplois réservés, ce qui garantira une meilleure stabilité grâce à des agents a priori moins enclins à demander une mutation à court terme. Deux recrutements de même type sont à l'état de projet, en vue d'aboutir à un effectif complet à la capitainerie.

Tels sont les éléments que nous souhaitons porter à votre connaissance, en réponse à votre rapport. Soyez assuré que nos services accorderont la plus grande attention aux recommandations précédemment mentionnées et à leur mise en œuvre, afin de permettre au GPMdG de créer les conditions nécessaires pour mener à bien sa stratégie de développement futur.



Elisabeth BORNE



Jean-Baptiste DJEBBARI